

Direction des Opérations
Pôle Exploitation Rhône-Méditerranée
Département Maintenance Données et Travaux Tiers
10 rue Pierre Semard
CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07
Téléphone +33(0)4 78 65 59 59
urbanisme-rm@grtgaz.com
www.grtgaz.com

MAIRIE D'ANNEMASSE
SERVICE URBANISME/FONCIER
BP 530
74107 ANNEMASSE CEDEX

Affaire suivie par : NGUYEN Tan

VOS RÉF. URB/EM/669267
NOS RÉF. U2018-000510/S8
INTERLOCUTEUR Véronique Thévenet ☎ 04 78 65 59 42 // 07 86 34 20 18
OBJET Avis sur le projet de modification n°4 du PLU de la commune d'ANNEMASSE (74)

Lyon, le 12 août 2022

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 21/07/2022 relatif à la modification n°4 du PLU de votre commune.

Le territoire de la commune d'ANNEMASSE est impacté par une canalisation de transport de gaz naturel haute pression appartenant à GRTgaz.

Le transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisation est indispensable à l'approvisionnement énergétique de notre pays et à son développement économique. Il est reconnu comme le mode de transport le plus sûr et de moindre impact pour l'environnement. Il nécessite toutefois des précautions particulières en matière d'urbanisme afin de limiter l'exposition des riverains aux risques résiduels occasionnés par les canalisations.

Au travers des textes réglementaires, des dispositions visant à garantir l'exploitation et la sécurité des ouvrages de transport de gaz naturel et à maîtriser l'urbanisation à proximité de ces mêmes ouvrages existent et doivent être pris en compte dans les réflexions et documents d'urbanisme.

En effet, c'est à l'occasion de l'évolution des documents d'urbanisme, que doivent être intégrés les éléments relatifs à nos ouvrages de manière à concilier les enjeux de densification urbaine et de sécurité pour les personnes et les biens (articles L.101-2, L.151-43 et L.152-7 du Code de l'Urbanisme). Cette intégration doit intervenir à plusieurs niveaux dans le PLU.

A la lecture des documents transmis, parmi les modifications apportées au PLU, **seul le secteur UX destiné au PAPAG n° 2 est impacté par les servitudes associées à notre canalisation de transport de gaz naturel.**

Les SUP I1 relatives à la maîtrise de l'urbanisation de la canalisation GRTgaz (a minima la SUP 1) **doivent apparaître dans les documents graphiques du règlement des zones**, en application de l'article R.151-34 du code de l'urbanisme. Les risques technologiques induits par la présence d'un ouvrage de transport de gaz sont à prendre en compte notamment pour la construction et l'ouverture d'ERP de plus de 100 personnes et d'IGH.

En effet, l'attention doit être attirée sur les risques potentiels que présentent les ouvrages de transport et inciter à la vigilance en matière de maîtrise de l'urbanisation dans les zones d'effets. Les projets de rénovation, de développement urbain et autres orientations d'aménagements doivent être cohérents avec cette préoccupation et si possible privilégier des zones non impactées par nos ouvrages.

Nous vous rappelons que des incompatibilités peuvent exister et un dispositif particulier peut être prescrit pour améliorer la sécurité.

Il sera donc nécessaire de consulter GRTgaz dès l'émergence d'un aménagement sur ce secteur.

Nous vous rappelons également que GRTgaz ne souhaite pas se prononcer de manière favorable à la réalisation de projets d'urbanisme dans les zones de dangers associées à ses ouvrages.

De plus, il serait utile de profiter de cette nouvelle modification de PLU pour mettre à jour les Annexes du PLU et notamment la liste et le plan des servitudes. En effet, les pièces 5.2.1 et 5.2.2 du PLU en vigueur ne sont pas à jour (version 2016).

→ La représentation de la servitude I1 (SUP 1) de la canalisation GRTgaz doit être matérialisée sur le plan pour intégrer les SUP relatives à la maîtrise de l'urbanisation.

→ L'adresse du service responsable des servitudes et des travaux à indiquer sur la liste est la suivante :

GRTgaz - DO – PERM
Équipe travaux tiers & urbanisme
10 rue Pierre Semard
CS 50329
69363 LYON CEDEX 07
Tél : 04 78 65 59 59
urbanisme-rm@grtgaz.com

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.

AC. LASCAUX
Responsable équipe appui

